RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-43

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 27 OCT. 2026

Date de transmission : 27 OCT. 2026

Date de réception rectorat : 27 OCT. 2026

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE TRANSFORMATION ET GRANDS PROJETS

VU *le Code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023, et notamment son article 17 ;*
VU *le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) du 27 janvier 2023 ;*
VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *la lettre de mission « vice-présidence transformation et grands projets » annexée à la présente délibération ;*

Considérant qu'aux termes de l'article 17 des statuts visés, le Président de l'Université peut proposer au conseil d'administration l'élection de vice-présidents chargés de domaines particuliers.

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 16 octobre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Madame Stéphanie MIGNOT-GÉRARD** à la fonction de Vice-Présidente transformation et grands projets :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	28
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	0
Nombre de vote blanc	0

La candidate a reçu :

Madame Stéphanie MIGNOT-GÉRARD	**28 pour, 0 contre, 0 vote blanc**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 16 octobre 2026 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élue **Madame Stéphanie MIGNOT-GÉRARD**, en qualité de Vice-Présidente transformation et grands projets à compter du 16 octobre 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 16 octobre 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

LETTRE DE MISSION
VICE-PRÉSIDENCE TRANSFORMATION ET GRANDS PROJETS

■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

Avec le programme ERASME (PIA 4 « ExcellencES »), l'UPEC conduit un projet de transformation institutionnelle sur l'ensemble de ses missions, au service de son identité d'université engagée. L'évaluation et l'évolution des transformations sera un élément majeur du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) à venir. La transformation s'entend ici comme l'évolution de l'université, de ses pratiques et de son organisation au service de ses missions de formation, de recherche et d'innovation, au regard des enjeux sociétaux et environnementaux de son territoire. Afin d'assurer la cohérence et le portage politique des grands projets, la vice-présidence transformation et grands projets s'en voit confier la coordination, en lien avec l'équipe présidentielle et tout particulièrement le VPCA et la direction générale des services.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence transformation et grands projets est chargée de conduire, avec l'équipe présidentielle et les instances concernées, les projets structurants de l'établissement en cohérence avec son projet stratégique, dont les missions principales sont les suivantes :

- Assurer, par délégation du président, le pilotage politique du programme ERASME et présider son comité de pilotage, son comité exécutif (ComEx) et préparer l'évaluation à mi-parcours;
- Représenter l'UPEC auprès de l'opérateur et de l'État pour toutes les questions relatives à l'exécution du programme (jalons, indicateurs, rapports d'avancement, revues intermédiaires) ;
- Superviser, avec le ComEx Erasme, la conception et la mise en oeuvre des appels à projets transformants, jusqu'à la sélection des lauréats par le jury Erasme et leur approbation par les instances de l'université ;
- Animer le conseil d'orientation stratégique du projet Erasme et participer à l'animation de l'assemblée des partenaires ;
- Assurer le portage politique des autres grands projets structurants, en lien avec les vice-présidences et les composantes concernées ;
- Coordonner les réponses aux appels à projets nationaux et européens à fort enjeu institutionnel que le président lui confiera notamment dans le cadre de France 2030 et d'Horizon Europe ;
- Veiller à la cohérence entre les engagements pris au titre de ces projets et les moyens de l'établissement (budget, emplois, dialogue de gestion interne) ;
- Anticiper la pérennisation des actions développées dans le cadre des projets structurants.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidence transformation et grands projets doit mener des actions tout au long de son mandat afin de :

- Préparer l'évaluation à mi-parcours du programme ERASME;
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets à fort potentiel ayant vocation à devenir des projets structurants en améliorant la sensibilisation auprès de l'ensemble des communautés et en promouvant les réussites des projets en cours ;
- Développer la culture partenariale chez les porteurs de projets pour répondre aux nouveaux enjeux des appels à projets nationaux et européens ;
- Veiller à l'alignement entre les projets stratégiques, les documents d'orientations stratégiques (COMP, schémas directeurs, chartes, plans d'actions, etc.) et les recommandations formulées par les différentes institutions d'évaluation et de contrôle (Cour des Comptes, HCERES).

Pour toutes ces actions, la vice-présidence transformation et grands projets s'appuie notamment sur le directeur exécutif du programme ERASME et sur l'équipe de la direction de la transformation.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.